



Tarbes le 25 janvier 2019

**COMMUNE DE DOURS : Élections le dimanche 17 mars**

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2019, les électrices et électeurs de la commune de DOURS sont convoqués **le dimanche 17 mars 2019** à l'effet d'élire deux conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le dimanche 24 mars 2019. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

**Chaque candidat à cette élection doit obligatoirement déclarer sa candidature à la préfecture** au bureau de la réglementation générale et des élections :

- du jeudi 21 février au mercredi 27 février 2019 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures,
- et jusqu'à 18 heures le jeudi 28 février 2019.

La déclaration de candidature est effectuée personnellement ou par un mandataire muni d'un mandat signé par le candidat.



**Contact presse :**

Pôle communication interministérielle [pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr)  
[facebook.com/Prefet des Hautes-Pyrénées](https://facebook.com/Prefet des Hautes-Pyrénées) [twitter.com/@Prefet65](https://twitter.com/@Prefet65)  
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>